

12 **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

21 Numéro de dépôt: 82400101.0

51 Int. Cl.³: **F 27 B 3/18**
C 21 C 5/52, F 27 D 3/00

22 Date de dépôt: 20.01.82

30 Priorité: 20.01.81 FR 8100996

71 Demandeur: **CLESID S.A.**
51 rue Sibert
F-42403 Saint-Chamond(FR)

43 Date de publication de la demande:
28.07.82 Bulletin 82/30

72 Inventeur: **Davene, Jean**
26 rue du Bel Air
F-42390 Villars(FR)

84 Etats contractants désignés:
AT BE CH DE FR GB IT LI LU NL SE

74 Mandataire: **Dupuy, Louis et al,**
CREUSOT-LOIRE 15 rue Pasquier
F-75383 Paris Cedex 8(FR)

54 **Four électrique destiné à la fusion de ferrailles et alimenté en continu.**

57 Four électrique à arcs permettant une économie d'énergie et en outre apte à fondre en continu de la ferraille tout-venant, telle qu'on la trouve dans le commerce et dont la longueur peut aller jusqu' à quatre mètres et plus.

Sa partie interne comporte une zone de stockage (4) située sur le côté de la sole (1), extérieurement et au-dessus de celle-ci, et agencée de manière à pouvoir y stocker un volume important de ferrailles. Il est équipé d'un poussoir (11) situé à la partie basse de ladite zone latérale de stockage et agencé de manière à pouvoir pousser vers la sole la base du tas (10) de ferrailles emmagasiné dans ladite zone. La zone latérale est équipée d'une ouverture (8) du genre trappe ou porte située à sa partie supérieure de manière à pouvoir être alimentée en ferrailles froides (13,131), et est raccordée à la conduite 16 d'évacuation des fumées de façon à être traversée par celles-ci.

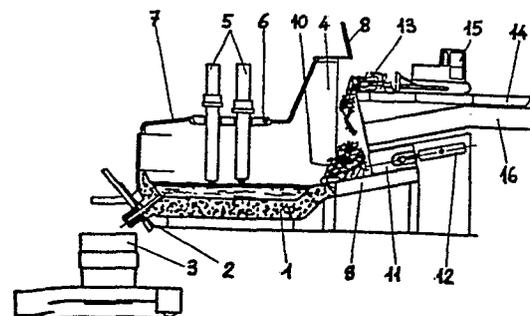


FIG. 1

"Four électrique destiné à la fusion de ferrailles et alimenté en continu"

La présente invention se rapporte à un four électrique à arcs permettant une économie d'énergie et en outre apte à fondre en continu de la ferraille tout-venant, telle qu'on la trouve dans le commerce et dont la longueur peut aller jusqu'à quatre mètres et plus.

5 On connaît des fours électriques, tel que par exemple celui décrit dans le brevet français N° 2.065.880, qui peuvent être alimentés en continu par des ferrailles courtes ou des éponges de fer. De tels fours utilisent des ouvertures de chargement de faible diamètre situées dans la voûte du four, et ne peuvent évidemment pas fonctionner avec des
10 ferrailles de grandes dimensions.

Le four électrique de l'invention présente l'avantage de pouvoir être alimenté en continu avec des ferrailles de grandes dimensions. Il permet par ailleurs, quelques soient les dimensions des ferrailles, une récupération de la chaleur des fumées permettant de réduire l'énergie électrique nécessaire à la fusion. Il est du type comportant une
15 sole fixe en position et est caractérisé en ce que sa partie interne comporte une zone de stockage située sur le côté de la sole, extérieurement et au-dessus de celle-ci, et agencée de manière à pouvoir y stocker un volume important de ferrailles, en ce qu'il est équipé d'un pous-
20 tué à la partie basse de ladite zone latérale de stockage et agencé de manière à pouvoir pousser vers la sole la base du tas de ferrailles emmagasiné dans ladite zone, en ce que ladite zone latérale est équipée d'une ouverture du genre trappe ou porte située à sa partie supérieure de manière à pouvoir être alimentée en ferrailles froides, et en ce que
25 ladite zone latérale est raccordée à la conduite d'évacuation des fumées du four, de manière à être traversée par lesdites fumées.

L'invention sera mieux comprise à l'aide de la description suivante d'un exemple de réalisation, en référence aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue latérale très schématique du dispositif de l'invention, montrant l'introduction de ferrailles froides dans l'enceinte du four
- la figure 2 montre schématiquement l'amenée d'un nouveau stock de ferrailles froides devant la porte de chargement du four
- la figure 3 montre schématiquement la phase de poussée des ferrailles préchauffées vers la zone de fusion
- la figure 4 est une vue de dessus très schématique de l'installation de l'invention.

10 En se reportant tout d'abord à l'ensemble des figures 1 et 4, on y voit que le four électrique de l'invention, qui est un four fixe en position et qui comporte une sole classique 1 en matériau réfractaire munie d'une évacuation d'acier liquide vers une poche 3 constituée par une busette à tiroir 2 classique, a son enceinte réalisée de façon
15 très particulière, car comportant, à côté de la sole 1, un espace 4 d'assez grand volume destiné à un stockage préalable des ferrailles froides avant leur introduction dans la zone de fusion, c'est-à-dire sur la sole 1, là où agissent les arcs électriques provenant des électrodes 5.

20 L'espace intérieur 4 conforme à l'invention a un volume important, par exemple de l'ordre d'un bon tiers de l'ensemble du volume de l'enceinte du four, de façon à ce que d'une part on puisse y introduire facilement des ferrailles de grandes dimensions et à ce que d'autre part on puisse y stocker un volume important de ferrailles, cet espace 4 étant raccordé à la conduite 16 d'évacuation des fumées du four, de façon à être traversé par lesdites fumées, ce qui permet de profiter au
25 mieux de l'avantage particulier de l'invention qui consiste à récupérer la chaleur des fumées pour réaliser un préchauffage des ferrailles avant qu'elles soient introduites dans la zone de fusion. Préférentiellement, comme c'est le cas dans l'exemple considéré, l'espace 4 de l'invention
30 a une hauteur importante, de l'ordre de deux à trois fois celle de la partie centrale 6 de la voûte 7 du four par exemple, ce qui permet, comme on le verra ci-dessous, une mise en oeuvre particulièrement avantageuse de l'invention, d'une part parce qu'elle permet d'alimenter aisément l'espace 4 en ferrailles froides à l'aide d'une trappe ou porte 8

.../...

placée à la partie supérieure dudit espace, et d'autre part parce qu'elle permet de profiter à l'optimum du préchauffage des ferrailles dû aux fumées du fait qu'il est possible de n'alimenter la sole qu'avec les ferrailles situées à la partie inférieure du tas 10 stocké dans l'espace 4, c'est-à-dire les plus chaudes parce que situées le plus près de la zone active de la sole, et parce qu'ayant séjourné plus longtemps dans l'espace 4 que les ferrailles se trouvant à la partie supérieure dudit tas 10.

Comme on peut le voir sur les figures 1 et 4, l'enceinte intérieure du four a, en raison de la présence de l'espace de stockage 4 de l'invention, une forme tourmentée, qu'il serait très difficile de réaliser à l'aide de matériau réfractaire : hormis la sole 1 et la zone 6 réalisées en matériau réfractaire et hormis la plus grande partie 9 du plancher de l'espace 4 réalisé sous forme de construction massive et incliné vers la sole comme représenté sur la figure 1, les parois et la voûte du four sont métalliques et comportent, dans les parties les plus chaudes, des zones refroidies par circulation d'eau, ou autre fluide, cette technique étant maintenant courante dans la constitution des parois de fours électriques.

Par ailleurs, afin qu'il soit possible de pousser régulièrement la partie inférieure du tas de ferrailles 10 stocké dans l'espace 4 vers la zone de fusion, un bloc d'acier 11 servant de poussoir et actionné par un vérin 12 est placé, en sa position reculée comme représenté sur la figure 1, sur la partie du plancher incliné 9 qui est extérieure à l'enceinte du four. Comme on le voit sur le dessin, le bloc poussoir 11 a, en position reculée, avantageusement son front avant situé à la limite ou au dehors de l'espace de stockage 4, afin de ne pas gêner la formation du tas 10.

Sur la figure 1, on a représenté la phase d'introduction, dans l'espace de stockage 4 de l'invention, d'une portion 13 de ferrailles froides venant s'ajouter au tas 10 de ferrailles déjà préchauffées que contient ledit espace 4.

Pour introduire la portion 13, qui se trouvait sur le plancher de travail 14, on a ouvert, par basculement vers le haut, la porte latérale 8, et l'on pousse alors, à l'aide d'un buteur 15, ladite portion de ferrailles froides à l'intérieur de l'espace 4 où elle tombe sur le dessus du tas 10.

Puis, comme on le voit maintenant sur la figure 2, on referme la porte latérale 8 et on amène, à l'aide d'un électroaimant 16, une nouvelle portion 131 de ferrailles froides sur le plancher de travail 14 de l'aciérie.

5 Ensuite, comme on le voit sur la figure 3, on fait avancer, par sortie de la tige du vérin 12, le poussoir 11 vers l'avant, ce qui a pour effet, comme on le voit clairement sur le dessin, d'introduire, dans l'espace de fusion délimité par la sole 1, uniquement la partie inférieure du tas de ferrailles 10, partie qui est la plus chaude non
10 seulement parce qu'elle est située le plus près de la zone de rayonnement maximal, mais encore parce qu'elle a séjourné le plus longtemps dans l'espace de stockage 4, comme on le voit à l'examen des figures 1 et 2, et a été traversée par les fumées aspirées par la conduite d'évacuation 16.

REVENDICATIONS

1. Four électrique de fusion à alimentation continue et à sole fixe en position, caractérisé en ce que son enceinte intérieure comporte un vaste espace de stockage(4) situé sur le côté de la sole(1), extérieurement et au-dessus de celle-ci, et agencé de manière à pouvoir
5 y stocker un volume important de ferrailles, en ce qu'il est équipé d'un pousseur (11) situé à la partie basse dudit espace latéral et agencé de manière à pouvoir pousser vers la sole la base du tas(10) de ferrailles emmagasiné dans ledit espace, en ce que ledit espace latéral est équipé d'une ouverture(8) du genre trappe ou porte située
10 à sa partie supérieure de manière à pouvoir être alimentée en ferrailles froides(13,131), et en ce que cet espace latéral est raccordé à la conduite d'évacuation des fumées du four de manière à être traversé par lesdites fumées.

2. Four électrique selon la revendication 1, caractérisé en ce que
15 la hauteur dudit espace de stockage(4) est supérieure à celle de la voûte (7) dudit four.

3. Four électrique selon l'une quelconque des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que ledit espace(4) occupe un volume au moins égal au tiers du volume intérieur total dudit four.

I-2

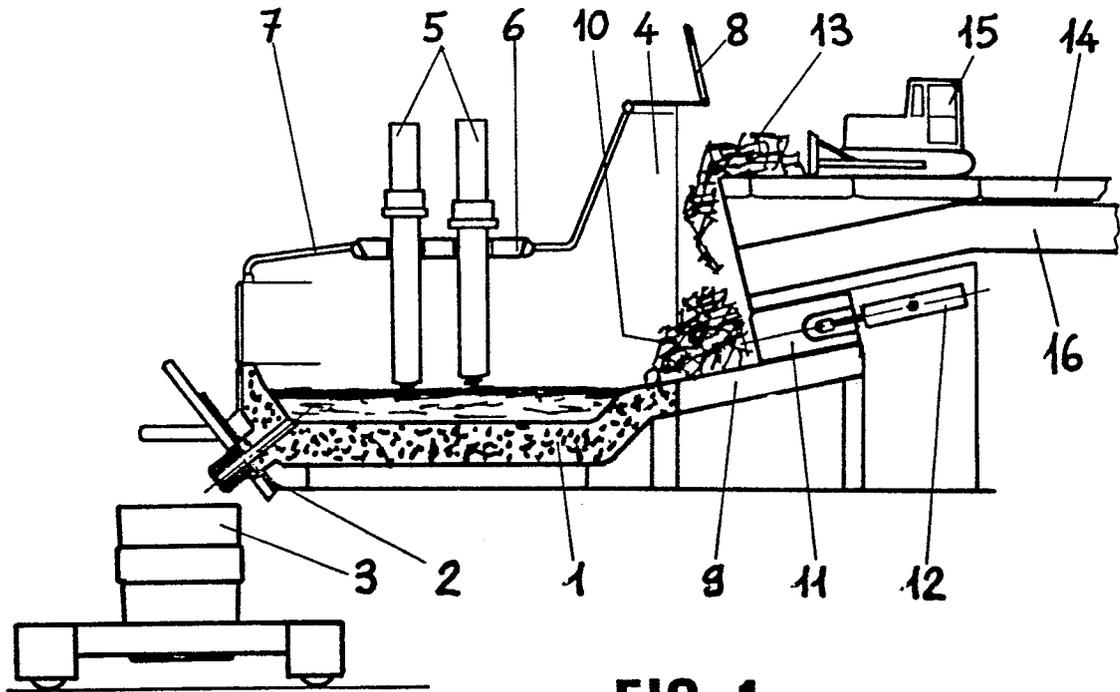


FIG. 1

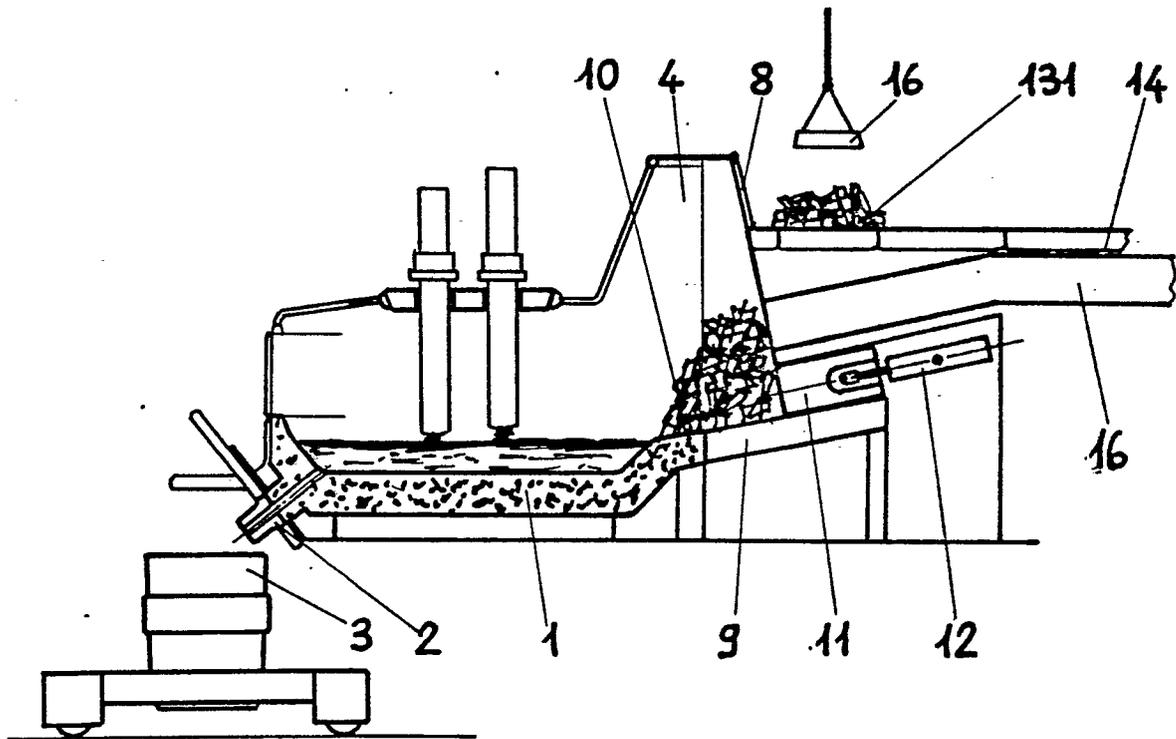


FIG. 2

II-2

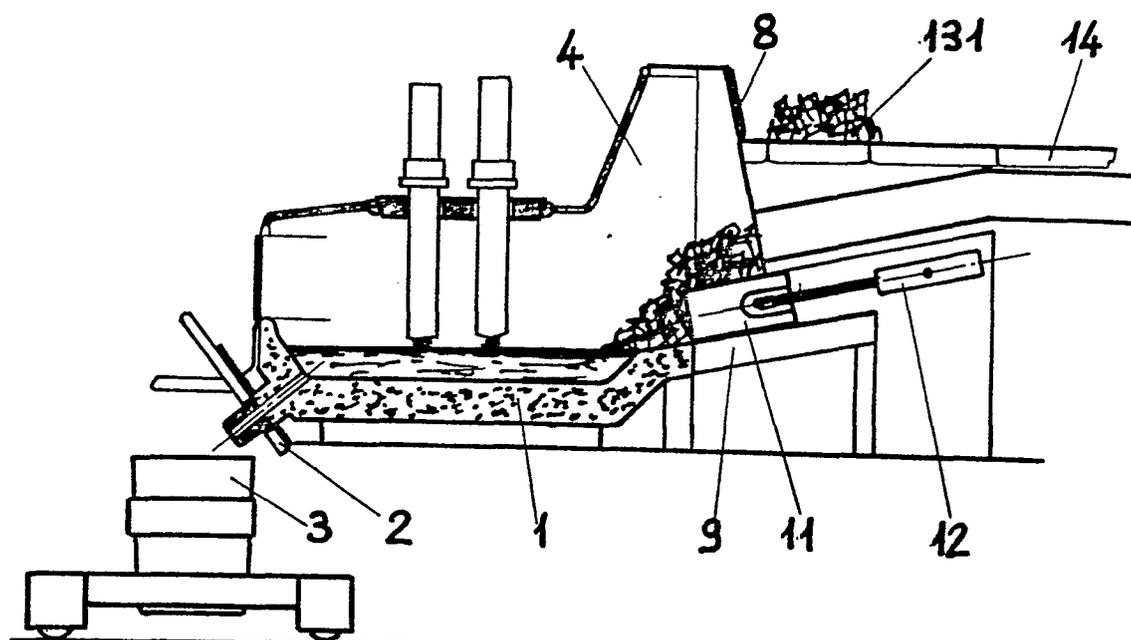


FIG. 3

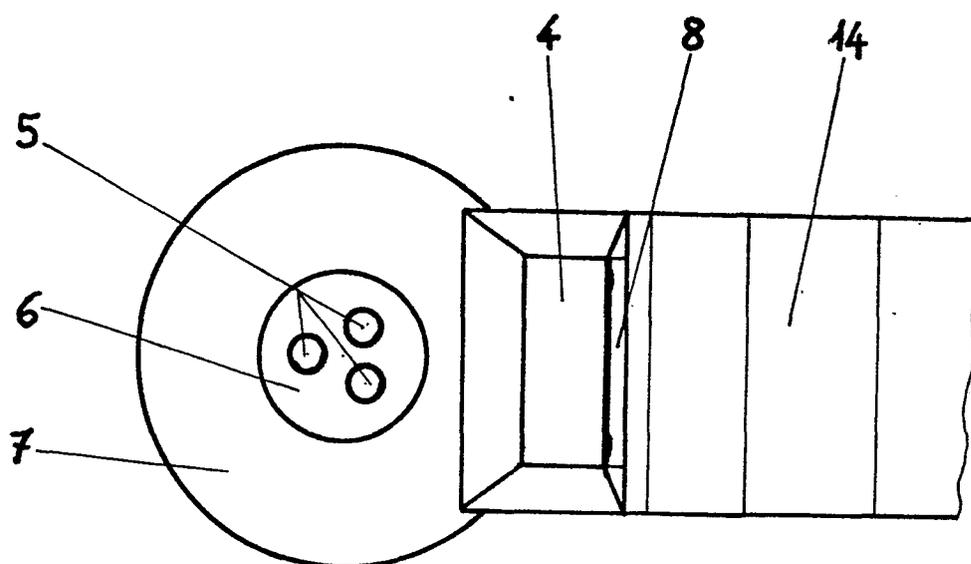


FIG. 4



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 3)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
Y	<u>FR - A - 1 447 922</u> (PECHINEY) * Figures 1,2; revendications *	1-3	F 27 B 3/18 C 21 C 5/52 F 27 D 3/00
	--		
Y	<u>US - A - 3 441 651</u> (VIENS et al.) * Figures; revendications; résumé *	1-3	
	--		
Y	<u>US - A - 4 225 745</u> (HARWELL) * En entier *	1-3	
	--		
Y	<u>US - A - 3 896 257</u> (SADAMU KINO-SHITA) * Figures 1,2,6,7; revendications *	1-3	C 21 B C 21 C F 27 B F 27 D H 05 B
	--		
Y	<u>DE - C - 148 129</u> (TROLLHATTANS) * En entier *	1-3	
	--		
A	<u>DE - A - 2 434 747</u> (FRIED. KRUPP)		
AD	<u>FR - A - 2 065 880</u> (HUTTENWERK OBERHAUSEN)		

<input checked="" type="checkbox"/> Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 3) CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X: particulièrement pertinent à lui seul Y: particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A: arrière-plan technologique O: divulgation non-écrite P: document intercalaire T: théorie ou principe à la base de l'invention E: document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D: cité dans la demande L: cité pour d'autres raisons &: membre de la même famille, document correspondant
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examineur	
La Haye	01-04-1982	OBERWALLENEY	